



## Suite Arnaque voiture/usurpation d'identité

Par **tripod**, le **07/11/2014** à **11:17**

Bonjour,

J'ai vendu il y a quelques mois ma voiture. L'acheteur m'a réglé en liquide, puis j'ai déposé l'argent à la banque et le certificat de cession à la préfecture.

Quelques semaines plus tard, j'ai reçu une plainte contre moi par une personne que je ne connaissais pas et qui me demandait de rembourser la voiture car défectueuse, pourtant signalé sur la carte grise.

Après quelques échanges de courrier, j'ai porté plainte moi aussi pour usurpation d'identité.

Le premier acheteur a revendu la voiture deux fois son prix sans rien signaler à une tierce personne. Les papiers ayant été trafiqués.

Aujourd'hui celui-ci me demande de faire un document pour annuler la première vente, car il est désormais bloqué pour utiliser cette voiture (qu'il a fait réparer au passage...).

Je souhaiterais donc savoir ce que je risque en annulant la première vente ? Ne serai je pas en porte à faux avec le second acheteur qui pourrait me demander de le rembourser? Je sens une nouvelle arnaque.

Merci pour vos retours.